

**DROH ! ME Melting Park**

**Groupe Thématique :**

**Nature & Environnement**

**6 juin 2016**

**Club house du Brussels DROH ! ME Golf Club**



## Intervenants

**Donatienne Wahl** : Coordinatrice DROH ! ME

**Julie Goffard** : Architecte DROH ! ME

**Pim Bust** : Directeur du Brussels DROH ! ME Golf Club

**Yves Hubert** : Paysagiste Urbaniste - JNC International / Auteur du projet paysager de DROH ! ME

**Gregory Reinbold** : Bruxelles Environnement – Chef de Département Forêt

**Ben Van der Wijden** : Bruxelles Environnement – Département Nature et biodiversité

**Philippe Boland** : Bruxelles Environnement – Single Person of Contact

**Delstrange Roseline**: Metrolab - projet de recherche interdisciplinaire et interuniversitaire (nature, opposition et économie)

**Roland Vaxelaire** : Administrateur DROH ! ME et facilitateur de la soirée

## Lexique

**BDGC** : Brussels DROH ! ME Golf Club

**BE** : Bruxelles Environnement (ex. IBGE)

**CRMS** : Commission Royale Monuments et Sites

**GIEC** : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

**GT** : Groupe Thématique

**OCAM** : Observatoire de la Menace

**PRAS** : Plan Régional d'Affectation du Sol

**SPOC** : Single Person of Contact

## Introduction - processus de concertation

Depuis les prémises de la conception du projet, le *DROH ! ME Melting Park* se veut transparent et ouvert à la participation du public, ce qui s'inscrit dans sa volonté de recréer un lieu de rencontre, d'échanges. Ce dialogue avec les parties prenantes s'est intensifié depuis que DROH ! ME a obtenu la concession du site et constitue les dossiers de demande de permis. Pour rappel, depuis juillet 2014, DROH ! ME est en effet concessionnaire du site, au terme d'une procédure d'appel d'offre organisée par la Région.

Au-delà du processus réglementaire de consultation publique accompagnant les demandes de permis, l'équipe porteuse du projet a en effet organisé plusieurs séances d'information et d'échange avec le public, qu'il soit riverain ou intéressé par le projet.

Lors de la grande séance d'information du 21 mars dernier (*Babbel@DROH ! ME*), de nombreuses questions, préoccupations et suggestions avaient ainsi été récoltées.

Suite à ce premier grand tour de table, trois groupes thématiques ont été programmés.

**Vous lirez ci-dessous le compte-rendu du premier groupe thématique consacré aux questions « Nature & Environnement »** qui s'est tenu le 6 juin au Brussels DROH ! ME Golf Club, avec **Roland Vaxelaire**, que nous remercions, à la facilitation.

Outre les réponses qui ont été apportées aux questions récoltées à la réunion du 21 mars, les participants au groupe de travail ont pu rebondir sur certains sujets ou les approfondir. Leurs questions sont reprises intégralement dans ce compte-rendu, **dans un encadré vert**.

**N.B. Les questions relatives aux voies d'accès et parking à proximité des zones de forêt** seront traitées dans le cadre du groupe thématique « Mobilité & Accessibilité ».

Les prochains groupes thématiques programmés sont :

**- Programmation & public cible : 28 septembre 2016**

**- Mobilité & accessibilité : 24 octobre 2016**

Vous trouverez sur le site Internet <http://www.drohme.be/fr> (sous l'onglet « Actualités »), toutes les informations disponibles sur les GT et la manière de vous y inscrire.

## Compte - rendu du groupe de travail thématique

Intervention de **Roselyne Delstrange** de Metrolab Brussels, un projet de recherche financé dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020.

Roselyne Delstrange présente le projet Metrolab et rappelle que DROH ! ME fait partie des projets étudiés par l'équipe de chercheurs en tant que projet subventionné par FEDER-Bruxelles.

Metrolab est un laboratoire inter-universitaire (UCL-ULB) et inter-disciplinaire (géographie, urbanisme, sociologie, géographie) de recherche urbaine appliquée et impliquée.

Il vise :

- à favoriser la qualité et la pertinence des projets subventionnés par FEDER-Bruxelles (accompagnement des projets par les chercheurs)
- à développer des interactions et transversalités entre projets (via les recherches qui mettent en lien différents projets)
- à produire une animation scientifique continue du réseau et des projets soutenus par le FEDER (à travers des ateliers, des workshops et des conférences)
- à faciliter l'ancrage territorial des différents projets FEDER 2014-2020 »

Le Metrolab est composé d'une équipe d'une quinzaine de chercheurs, travaillant de manière individuelle et/ou collective sur les différents projets FEDER, en lien avec les partenaires des organismes régionaux. Chaque chercheur développe son propre projet de recherche ; chaque recherche s'inscrit dans une des trois thématiques du Metrolab : urban inclusion, urban production et urban ecology.

Dans le cadre du projet DROH ! ME, différents chercheurs du Metrolab se sont récemment lancés dans une enquête autour de quelques dimensions du projet :

- l'approche de l'écosystème proposée par le projet
- le management du projet
- les controverses publiques liées à sa réalisation. C'est dans ce cadre qu'une analyse est menée des différentes arènes publiques où le projet DROH ! ME est discuté et disputé.

## A. Questions générales liées à la cohérence du projet dans l'optique environnementale

Questions :

« Qu'y a-t-il d'écologique dans ce projet ? Accueillir 200 à 300.000 personnes n'a rien d'écologique (transport, boissons et nourriture, matériel divers,...) ? »

« N'y a-t-il pas une démesure entre la taille de votre projet et le lieu? Comment pouvez-vous justifier une telle approche pour un projet qui se prétend écologique? Lieu qui a un but très commercial sous couvert d'un projet soit - disant écologique qui rendra la vie dans le quartier très difficile. »

**Donatienne Wahl** (coordinatrice du projet DROH ! ME Melting Park) rappelle que celui-ci s'inscrit dans le cadre du double statut de protection du site :

- le classement de la Forêt de Soignes au patrimoine, impliquant l'examen du projet par la Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS), garante du site et du paysage
- la désignation en zone Natura 2000 par la Région, dans le cadre des Directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ».

Le projet répond au cahier des charges précis de l'appel d'offre de la Région de Bruxelles-Capitale et a été développé pour répondre au prescrit régional et pour s'intégrer dans le site, dans l'objectif de réhabilitation et de préservation du patrimoine bâti et naturel et celui d'ouverture au public.

**Historiquement, le site a été conçu pour accueillir le public** et, même après le déclin de l'activité hippique, a toujours été occupé par des activités de divertissement : marchés, activités sportives, un restaurant, des cirques,... En 1980, un club de golf s'y est installé : il est toujours en activité et fait partie intégrante du nouveau projet.

Aujourd'hui, le nombre de visiteurs est estimé à 80 à 100.000/an et, **malgré cette fréquentation, la nature n'a jamais cessé de se développer** sur le site. Pour les responsables de DROH ! ME, la prise en compte de la nature est une donnée qui structure le projet, elle est inscrite dans son ADN et il s'agira non seulement de la **préserver** mais aussi de la **magnifier** et de **permettre au public de la comprendre et de la découvrir**.

Ceci est encore renforcé par le rôle de « **Porte d'entrée de la Forêt de Soignes** » qui a été dévolu au site, de commun accord entre les trois régions qui l'ont clairement inscrit dans le *Schéma de structure* de la Forêt de Soignes.

Le site devra jouer le rôle de **zone tampon entre la ville et la forêt**, pour réduire l'impact sur cette dernière en offrant information, sensibilisation, services et activités *in situ*.

L'objectif du projet est donc loin d'être uniquement commercial, comme certains le craignent, même s'il devra trouver son équilibre financier au travers de certaines activités payantes.

Le **Melting Park**, concept de parc novateur, sera un lieu de rencontre familiale, offrant des activités très variées « où l'on viendra pour réparer son vélo et on visitera au final une expo ».

Soumis aux mesures de protections citées plus haut, l'aménagement du site intègre déjà toute une série de mesures destinées à réduire son impact sur la nature et l'environnement :

- Un *éclairage adapté*, dirigé vers le bas et cantonné à la partie la plus fréquentée du site (voir point C.3)
- La *gestion écologique des eaux de pluie* sur le site (réutilisation notamment, voir point B.4)
- Le nouveau bâtiment « *Maison de la Forêt* » géré par Bruxelles-Environnement, sera conçu selon les normes de l'éco-construction
- Les principes de l'*économie circulaire* seront appliqués chaque fois que possible : récupération et réutilisation des arbres abattus et des matériaux venant des bâtiments démontés (en partenariat avec l'UCM/ Union des Classes Moyennes)
- La *mobilité douce* sera clairement privilégiée (limitation de l'usage de la voiture, emplacements vélo,...) Ce sujet sera abordé en profondeur lors du GT Mobilité du 24 octobre.
- etc.

Outre les mesures déjà prévues dans le projet, l'étude d'incidences réalisée dans le cadre de la procédure de demande de permis formulera des recommandations, visant à améliorer le projet en matière de limitation de ses impacts éventuels sur l'environnement.

Sur base de ces recommandations, des adaptations pourront être apportées au projet. Par ailleurs, la CRMS veille au respect du statut de site classé, non seulement au niveau des bâtiments mais aussi dans sa dimension paysagère. Ainsi, la proposition d'ériger des cages de *paddle tennis* (sport de raquette), par exemple, a-t-elle d'emblée été rejetée car cet élément aurait dénaturé l'harmonie paysagère du site.

Quant à la gestion actuelle du site, y compris celle du golf, elle poursuit déjà des objectifs environnementaux forts en promouvant les transports doux, la récupération des déchets, un choix de fournisseurs et prestataires éco-responsables... Ces points sont davantage détaillés dans le chapitre suivant.

## B. Questions relatives à la gestion du site

### B.1 Le golf

Question :

« Golf écologique ? Sans pesticides pour l'entretien ? »

**Pim Bust**, Directeur du Brussels DROH ! ME Golf Club (BDGC) explique en quoi consiste la nouvelle gestion écologique du parcours neuf trous et son objectif d'éco-labellisation.

Durant ses expériences antérieures de gestion de golf, Pim Bust a pu observer que l'on peut utiliser jusqu'à 300 litres de **fongicide** par an. Le Brussels DROH ! ME Golf Club n'en utilise que 10 L/an avec le seul produit autorisé en application golf (Chipco-Green) ! Cette utilisation extrêmement réduite est due à l'adoption de nouvelles pratiques de gestion, par exemple : éviter de traiter préventivement et seulement lorsqu'un problème survient ou choisir une variété de gazon plus résistante aux maladies. L'objectif est la **suppression totale des pesticides pour 2018**.

Concernant **la tonte**, elle est très réglementée sur le site du golf. Sur 15 hectares, 3 ne sont pas du tout tondues, il existe deux zones écologiques où le passage est interdit, (fougères, zone de sauvegarde du grand chêne,...). La tonte est réalisée avec une machine à moteur hybride, sans risque de fuite d'essence vers le sol (modules de tonte électriques). Le golf investira bientôt dans une **tondeuse robot** qui permettra aussi de détecter précocement les maladies du gazon. L'**eau d'arrosage** est utilisée de façon maîtrisée et non automatique et l'eau de nettoyage des machines proviendra, d'ici quelques mois, d'une **citerne de récupération et de traitement de l'eau en circuit fermé**.

Le BGCD vise un **processus de labellisation** internationale : le **GEO Eco-Golf** et devrait devenir le 3<sup>ème</sup> golf en Belgique à l'obtenir (après le golf du domaine de Puyenbroeck à Wachtebeke près de Gand et le Royal Ostende Golf Club). Ce label reconnaît les efforts en matière de préservation de la biodiversité, gestion de l'eau et de l'énergie, politique d'approvisionnement ainsi que la lutte contre la pollution.

Pim Bust précise que cette démarche va bien au-delà d'un label, c'est un changement complet d'esprit et des éco-gestes au quotidien.

## B.2 Le rôle de Bruxelles Environnement dans la gestion des espaces verts et publics

Questions :

« *Quel rôle joue l'IBGE dans votre projet ?* »

« Qui va gérer les espaces verts et les espaces publics ? »

**Philippe Boland**, Single Person of Contact (SPOC) pour le dossier DROH ! ME à Bruxelles-Environnement (BE) présente les différentes fonctions et interventions de BE dans le projet.

- La division Autorisation instruit les demandes de permis d'environnement et suit l'étude d'incidences, **en collaboration avec le département d'urbanisme de la Région**. Au terme de l'étude d'incidences, Bruxelles Environnement pourra délivrer le permis d'environnement sur le projet amendé ou en l'état.
- Le Département Biodiversité sera, quant à lui, impliqué dans le respect par DROH ! ME de la réglementation **Natura 2000**.
- BE est également **partenaire** dans la conception et l'animation de la **Maison de la Forêt** qui aura un rôle de conscientisation et d'éducation du public, dans le cadre de la subvention du Fonds Européen FEDER, obtenue par DROH ! ME pour le projet.
- Enfin, la Division Espaces verts va développer sur le site une grande plaine de jeux d'envergure régionale, qui sera accessible gratuitement à tous, comblant un manque de ce type d'infrastructure dans le sud-est de la capitale.

**Gregory Reinbold** du département Forêts, explique alors la répartition plus spécifique des rôles dans la gestion des différents espaces forestiers.

Le **parcours de golf** ainsi que l'ensemble des parties non forestières sont gérées par DROH ! ME, gestionnaire du site conformément à la concession. La plupart de ces parties sont accessibles au public. DROH ! ME précise que l'espace de la **zone logistique** (gérée par DROH ! ME et le golf) ne sera pas accessible au public.

La gestion des parties forestière, fera l'objet d'une convention, et se fera en concertation entre BE et DROH ! ME, selon les principes suivants :

- Les **zones forestières n'accueillant pas d'activités spécifiques du Melting Park** seront gérées par Bruxelles-Environnement
- Les **zones forestières avec activités**, comme l'**accro-branche** seront gérées par DROH ! ME, en concertation avec BE pour y limiter l'impact sur les arbres et le sol.

Il est à noter que le projet du DROH ! ME Melting Park est une **concession faite à un concessionnaire particulier** qui doit donner l'accès au public. C'est BE qui veille à ce que la législation dans ses domaines y soit appliquée.

### B.3 Abattages et plantations

Questions :

« *Abattages et plantations?* »

« *Interdire le déboisement du site en particulier de la zone forestière comprise entre les deux anneaux historiques du champ de course.* »

« *Il serait dommage de voir la chaussée depuis l'anneau. Si on refait les bords, il faut garder le couvert végétal.* »

**Gregory Reinbold** rappelle que Bruxelles Environnement a introduit en 2015 une demande de permis d'abattage pour les arbres du double anneau dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Forêt de Soignes et de l'implantation du projet DROH ! ME impactant sur la fréquentation du site. Ce permis visait à sécuriser et régénérer la zone de la demi-lune par la méthode de la coupe à blanc, considérant l'âge avancé des hêtres présents (210 ans) et l'augmentation future de la fréquentation du site.

Pour des questions paysagères, Bruxelles Environnement a modifié son approche et opté pour une approche de sécurisation / régénération de type " parc ", chaque arbre étant analysé individuellement, plutôt qu'une approche de type " forestière ", où l'analyse se fait sur l'ensemble du peuplement, plus efficace mais paysagèrement moins acceptable sur ce site.

Un bureau d'expertise a réalisé une étude sanitaire des arbres de cette zone et émis une proposition comprenant quelques abatages et des tailles douces.

Sur les 70 arbres étudiés dans cette zone, 22 sont identifiés comme « dangereux » et devront être abattus à court terme. L'état sanitaire des autres arbres sera réévalué tous les deux ans.

**Intervention d'un participant du public :** *Cela va sûrement changer beaucoup, d'un point de vue paysager ?* **Réponse de Bruxelles Environnement :** *il s'agit d'un choix sociétal pour assurer la sécurité du public.*

Considérant l'état sanitaire des hêtres présents, la majorité d'entre eux ne devraient pas subsister au-delà d'une vingtaine d'années.

En effet, **les hêtres sont très sensibles à l'assèchement du sol dû au changement climatique** (prévision de l'ordre de – 25% d'humidité).

En Forêt de Soignes, c'est le **chêne sessile** qui va profiter de ce changement et il faudra l'aider à s'installer durablement via la gestion pour éviter l'envahissement par les ronces.

Les prévisions du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) sont prises en compte dans la gestion forestière.

**Intervention de participants du public :** *Une régénération est-elle prévue ? Allez-vous replanter ?* **Réponse de Bruxelles Environnement :** *Il existe déjà une régénération naturelle dans la zone « en demi-lune ». Lors du premier abattage de 22 arbres et par la suite, après les abatages au cas par cas, de nouveaux semis naturels s'installeront que nous compléterons au besoin par des*

*plantations d'arbres indigènes. Ainsi, petit à petit, les vieux arbres seront remplacés par des jeunes. Nous allons, par notre gestion, favoriser un mix de chêne sessile, érables, tilleuls et autres espèces indigènes moins sensibles que le hêtre au changement du climat.*

**Yves Hubert**, (JNC), auteur du projet d'aménagement paysager, explique alors l'esprit sous-tendant le **plan d'aménagement paysager** du site.

Le projet d'aménagement se base sur l'idée que le paysage doit être au service du projet tout en restant dans la continuité du site. Nous sommes liés à un massif forestier mais il y a aussi un **héritage paysager fort qu'il faut respecter**. Ce n'est, en effet, pas un technicien mais bien un paysagiste, Edouard Keilig (auteur de projet du Parc du Bois de La Cambre), qui a dessiné le site de l'Hippodrome à son origine, en l'insérant dans une zone forestière.

Les nouvelles plantations (plus de 190 arbres en tout) devront se faire dans le même esprit de **bivalence du site**, à la fois massif forestier et parc affecté au divertissement, au même titre que le **Bois de La Cambre**.

La partie nord du site, à la lisière urbaine, sera plutôt conçue comme un parc et dévolue au lien social (sport, détente, horeca) tandis que le sud du site sera à dominante forêt et nature. La prise en compte de cette transition de contextes respecte une forme de « **gradient d'activités** ».

Au nord du site, en frange de la Chaussée de La Hulpe, il s'agira, à terme, de **restaurer un « front végétal »** indigène et de remplacer les banales haies de cyprès qui ont peu d'intérêt écologique et ne cadrent pas avec le contexte historique de la lisière de la Forêt de Soignes.

Ce front paysager doit toutefois ne pas être considéré comme une lisière homogène et garder sa richesse scénographique liée au caractère très forestier de la partie ouest, plus paysager à hauteur de l'entrée du site, plus verger et habité à hauteur de l'ancienne maison forestière et à nouveau plus forestière en partie Est.

A plus court terme, par exemple, le projet vise à rendre un **caractère plus forestier au parking** et le coiffer d'**une canopée**, grâce à des plantations qui iront jusqu'aux écuries.

Dans l'intérieur nord de l'anneau, le terrain de golf va concéder du terrain au profit de nouvelles pratiques sportives et, dans ce cadre, nous allons tenter de **ramener de la forêt dans le centre** avec la vision d'un **paysage « entre forêt et parc »**. **Le golf maintiendra un parcours de 9 trous**.

Pour nous il s'agira aussi de **décliner le concept de lisière dans l'ensemble du site**, avec des milieux plus ouverts, plus fermés, des strates et sous-strates,... c'est un travail de longue haleine !

Il faudra respecter partout cette **atmosphère de sous-bois** et on peut même envisager un peu de porosité et de transparence dans la frange végétale séparant le site de la chaussée.

## B.4 La gestion des déchets et la propreté

Question :

« La propreté du site ? Les mesures prise pour la préserver. »

« Installer des toilettes sèches pour faire du compost (en plus de la forêt, du potager, des déchets organiques du restaurant). »

**Julie Goffard**, architecte au sein de l'équipe DROH ! ME, montre, photos à l'appui, comment le problème de la salubrité a été pris à bras le corps sur le site.

Derrière les halles des parieurs, les anciennes écuries qui ont longtemps été squattées, sont en train d'être assainies. De nombreux déchets sont évacués (par exemple, 100 sacs bleus remplis de cannettes de bière!). Une importante opération de **dératisation** a également été nécessaire. Actuellement, dès qu'un **dépôt clandestin** est repéré ou signalé par un promeneur, DROH ! ME procède à son évacuation immédiate pour garder le site propre et éviter le phénomène d'accumulation.

Avant



Après



**Intervention d'un participant du public :** *Il y a déjà des panneaux pour dire comment il faut jeter mais ... pas encore de poubelles !* **Réponse de DROH ! ME :** *Le système de collecte des déchets (type de poubelles, tri sélectif, panneaux de sensibilisation,...) est actuellement à l'étude dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion. Des poubelles devraient être prochainement installées.*

Le projet ne prévoit pas à ce jour de toilettes sèches. Mais nous pourrions tester cette solution dans le cadre d'évènements en nous inspirant de l'expérience en cours au Parc Josaphat à Schaerbeek.

Pour mettre en œuvre cette gestion de la propreté et des déchets et la surveillance du site, **l'engagement d'un concierge** est en cours.

DROH ! ME réfléchit également à la revalorisation des portes des écuries.

## B.5 La gestion de l'eau

Questions :

« *Qu'en sera-t-il de la gestion de l'eau sur le site ? Que fait-on avec les eaux pluviales qui y tombent ? L'eau utilisée viendra-t-elle d'Hydrobru ou de captages sur le site ?* »

« *Quel égouttage et traitement des eaux (naturelles / de pluies et usées) ?* »

**Yves Hubert (JNC)** indique que **l'eau de pluie** est considérée comme une **ressource** pour le projet. Il faudra dès lors diriger ses eaux vers les espaces paysagers pour en **minimiser leurs ruissellements** et la maintenir sur le site via des techniques d'infiltration/rétention/récupération. Le projet prévoit des zones de rétention telles que des **noues**. (Voir point C.1).

**Julie Goffard** embraye avec les **eaux pluviales tombant sur les bâtiments** du site, notamment sur les toitures de la Maison de la Forêt et des Grande et Petite Tribunes. Le système d'égouttage du site doit être remis en état par la Région. En matière de gestion de l'eau, seront prévues des citernes d'eau de pluie, avec récupération à l'usage des toilettes, notamment.

En ce qui concerne les **eaux usées**, le réseau d'évacuation (existant en partie), est à l'étude par la Région et sera raccordé au réseau d'égouts en voirie. Pour l'arrivée d'eau sur le site, **quatre compteurs d'eau Vivaqua** desservent le site.

Un captage d'eau sur site est actuellement en activité pour le golf. Il pourrait également alimenter la fontaine sèche prévue dans le cadre du projet.

## C. Questions relatives aux impacts écologiques et environnementaux des activités

### C.1 La protection de la faune et de la flore

Question :

« La Forêt de Soignes est une zone Natura 2000. Comment imaginez-vous assurer sa protection (faune et flore), une obligation légale ? »

**Ben Van der Wijden, du département Nature et biodiversité de Bruxelles Environnement,** rappelle que le site s'intègre dans le réseau **Natura 2000**, transposé à Bruxelles par une **ordonnance nature de 2012** accompagnée d'un **arrêté de désignation qui précise les objectifs écologiques à atteindre** au niveau du site Natura 2000.

Un **plan de gestion de la Forêt de Soignes** existe depuis 2003 et il **devra sera adapté, entre autres** pour mieux répondre aux objectifs Natura 2000.

Cette réglementation est suivie et contrôlée sur le site de DROH ! ME par Bruxelles-Environnement qui donne aussi son avis dans le cadre de la procédure des demandes de permis.

Une **évaluation « appropriée » des incidences sur Natura 2000** sera réalisée par un bureau d'étude agréé qui s'intègre dans l'étude d'incidences effectuée dans le cadre de la procédure d'octroi des permis.

Cette évaluation évaluera le projet en fonction des objectifs Natura 2000 et formulera, le cas échéant, des mesures et actions pour atténuer l'impact du projet.

**Julie Goffard** rappelle que dans le projet, les éléments suivants seront étudiés pour favoriser la **biodiversité du site** :

- La gestion du site en coordination avec Bruxelles Environnement déjà citée
- La diversification des habitats en gestion différenciée (petits milieux humides, prairies fleuries, haies vives, verger)
- Le fauchage tardif
- Le maintien du bois mort
- L'objectif zéro pesticide
- L'installation d'hôtels à insectes et abeilles sauvages
- L'installation de nichoirs
- L'aménagement d'un potager bio

**Intervention d'un participant du public :** *Que peut-on faire ou pas dans une zone Natura 2000 ?*  
**Réponse de Ben Van Der Wijden :** *Ce n'est pas un sanctuaire mais il faut y mesurer l'impact des activités humaines, en regard des objectifs légaux de conservation. Les activités peuvent se faire pour autant que ce ne soit pas au détriment des espèces d'importance communautaire présentes sur le site. Une réserve naturelle ou forestière est plus protégée, avec un accès uniquement possible pour des activités pédagogiques.*

Question :

« Chauves souris ? (et faune nocturne) »

Pour **Ben Van Der Wijden** de Bruxelles Environnement, la question spécifique de la **protection des chauves-souris** est particulièrement pertinente à Bruxelles, où l'on compte 19 sur les 23 espèces présentes en Belgique !

Parmi les éléments du site en faveur des espèces de chiroptères : la présence de **vieux bâti**, d'arbres creux, d'eau, de lisière et zones ouvertes gérées de façon écologique.

Dans le cadre de la rénovation des 3 bâtiments principaux, Bruxelles Environnement a imposé à la Région d'aménager une chiroptière, c'est-à-dire une **entrée spéciale pour les chauves-souris dans l'une des tours de la Grande Tribune**, l'autre a été aménagée pour accueillir la chouette effraie.

Des **relevés de présence** sont faits régulièrement : les derniers par *Natuur Punt* en 2014 et 2010 (échantillon limité) et une évaluation appropriée en 2013.

**Intervention d'un participant du public : Sait-on combien il y a de chauve-souris ? Réponse de Bruxelles Environnement : Difficile de compter les chauves-souris, qui vivent la nuit, volent et se cachent, on se base donc sur une détection de présence infrarouge de l'activité seulement.**

## C.2 Le bruit et les vibrations

Questions :

« Les horaires d'exploitations du site doivent être limités à une période diurne de 8h à 20h en hiver et 21h en été avec quelques exceptions limitativement définies concernant les activités indoor : restaurants ouverts jusque 23h, activités de faible ampleur à l'intérieur des bâtiments existants jusque 23h à l'exclusion de toute activité type bar, boîte de nuit..). »

« Est-il prévu d'interdire les activités bruyantes afin de préserver le caractère paisible et reposant du lieu ? »

« Interdiction permanente de la diffusion de tout son amplifié en plein air dans l'ensemble du site, et normes sonores très strictes pour la diffusion du à l'intérieur des bâtiments existants. »

**Julie Goffard** explique qu'il n'est pas prévu d'interdire tout son amplifié mais de le limiter et de le gérer (tout comme la lumière, voir point C.3).

L'objectif est bien de respecter la réglementation et les autorisations, mais également de tenir compte de l'environnement caractérisé par la nature et les occupants d'aujourd'hui que sont les promeneurs, joggeurs, cyclistes et golfeurs.

Un « **gradient d'activités** » a été défini sur le site. Les activités les plus animées sont concentrées au nord du site, au niveau du village des paris et ses abords. Au sud de l'ensemble le plus urbain du

site, l'espace est dédié aux activités les plus calmes, telles que les promenades, le golf, les jardins de l'Europe, ....

Les **horaires d'exploitation des différentes activités** *indoors* et *outdoors* ont été communiqués dans la demande de permis d'environnement et seront analysés dans l'étude d'incidences :

- Pour les activités extérieures : 9h à 20h en hiver (22h en été)
- Pour les activités intérieures et le resto : 9h à 24h.

Il n'y aura **pas de boîte de nuit**. Les activités musicales seront toutes soumises à autorisation et devront se faire dans le respect des normes imposées par la législation, d'une part, et par le cahier des charges défini par DROH ! ME, d'autre part.

En effet, tous les occupants et sous-traitants du site seront soumis à un **cahier des charges** qui imposera notamment les conditions en matière d'acoustique.

Des **mesures acoustiques des activités actuelles** sont effectuées en guise de test d'évaluation, au regard de mesures prises au même endroit durant les moments sans activité, pour objectiver l'environnement sonore et les effets des activités.

Des mesures sonores pourront être effectuées dans le voisinage du site. Il faut aussi savoir que, au de-là des normes du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS), le permis d'environnement pourra imposer des **conditions encore plus strictes**.

**Intervention d'un participant du public** : *Quelle est votre limite en décibels ?* **Réponse de DROH ! ME** : *Les limites légales régionales sont définies et varient en fonction des zones du PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) (zone forestière, de loisirs...) et des tranches horaires.*

**Intervention d'un participant du public** : *Nous craignons le bruit qui pourrait résulter de nouvelles activités nécessaires à la rentabilité du site.* **Réponse de DROH ! ME** : *Il n'y aura pas de « pôle événementiel ». L'équilibre économique du projet repose sur plusieurs centres d'activités. L'HORECA constituera une première source de revenu, suivi du parking payant.*

**Intervention d'un participant du public** : *Lors du « Run to Rio », ça a pas mal hurlé dans les haut-parleurs...* **Réponse de DROH ! ME** : *Nous nous en sommes rendu compte, ce type d'expérience permet de rectifier le tir et de prendre les mesures adéquates pour que cela ne se reproduise plus.*

**Intervention d'un participant du public** : *question « programmation », y a-t-il des choses que vous ayez déjà refusées?* **Réponse de DROH ! ME** : *oui, un événement de 3.000 personnes organisé par une société privée vient de l'être. Nous l'avons refusé pour des raisons de mobilité. Notre grille de lecture est la suivante : on examine si la proposition s'insère dans nos valeurs, s'intègre dans le site, en ce compris les activités présentes, telles que le Golf, et dans l'environnement extérieur du site.*

**Intervention d'un participant du public** : *« La Terrasse » va-t-elle rester ?* **Réponse de DROH ! ME** : *C'est possible mais avec des balises plus strictes pour s'intégrer aux normes de DROH ! ME.* **Réplique** : *En tout cas, nous avons remarqué un net progrès dans la gestion de la Terrasse, au niveau du bruit et de la mobilité !* **Réponse de DROH ! ME** : *Effectivement, la Terrasse répond aux exigences imposées par DROH ! ME en matière de gestion des nuisances. Pour la gestion du parking, cette année, ils ont dû suivre une recommandation de l'OCAM (observatoire de la menace) d'aménager un accès au parking avec entrée et sortie séparées. La police gère cela. Ils ont également dû demander un permis d'urbanisme et d'environnement.* **Réplique** : *Nous avons aussi*

remarqué un bien meilleur respect du parking sauvage depuis quelques temps. **Réponse de DROH ! ME** : En effet, cela a pu être obtenu suite à notre demande de gérer les aspects liés à la mobilité.

### C.3 La lumière

Questions :

« Interdiction permanente de l'utilisation de toute source lumineuse extérieure, à l'exception d'un éclairage nocturne minimal pour permettre l'accès aux bâtiments existants et au parking. »

« Quid de la pollution lumineuse dans un site qui en est préservé ? ex : éclairage du belvédère, des bulles transparentes, etc. »

**Julie Goffard** explique que la diffusion de lumière se fera dans le **respect de Natura 2000** et de son évaluation appropriée, selon le gradient d'activités proposé par DROH ! ME. La zone la plus proche de la chaussée sera la plus éclairée (parking, Village des Paris, Espace sport, et devant la Grande Tribune pour assurer la sécurité des passants et notamment des golfeurs entre le club house et l'accès au parking). Le projet prévoit que certaines zones seront éclairées. D'autres ne le seront pas : pas d'éclairage prévu au Belvédère des cimes, ni pour toute une partie de l'anneau. Il n'y a pas de projet de bulles transparentes.

Un soin particulier sera apporté au choix de lumières, au mobilier d'éclairage et à son orientation (vers le sol), avec une fonction *dimming* (réglage d'intensité en fonction des horaires).

Pour les espaces animés, un éclairage sera permis jusqu'à 22h et, ensuite, seulement sur les chemins et parking.

Au Village des Paris, l'éclairage sera prévu jusqu'à 01h, s'il y a des activités.

**Intervention d'un participant du public** : Avez-vous pensé à vous équiper en LED, moins énergivore ? **Réponse** : Oui, c'est prévu et ce sera étudié dans l'étude d'incidence.

### C.4 L'accès à la forêt

Question :

« Installer des départs de randonnée bien signalés »

**Gregory Reinbold** rappelle la mission de sensibilisation de la **Maison de la Forêt** et le rôle de **porte d'entrée de la Forêt de Soignes** du site. C'est donc prévu et si la demande du public se fait entendre, on pourra envisager d'aménager des itinéraires supplémentaires. Bruxelles Environnement suggère que la signalétique de DROH ! ME tienne compte de la signalétique générale de la Forêt de Soignes.

Les personnes qui le souhaitent peuvent s'informer et adresser leurs demandes à Bruxelles Environnement via le site Internet de la Forêt de Soignes : <http://www.foret-de-soignes.be/> (utile pour toute information ou question à l'échelle du massif).

**Intervention d'un participant du public :** *Qui veille à l'impact des promeneurs sur la forêt ?*  
**Réponse de Gregory Reinbold, Bruxelles Environnement :** *Les agents forestiers qui font appliquer le code forestier.*

**Intervention d'un participant du public :** *Quels sont les accès prévus, côté forêt ?*  
**Réponse de Gregory Reinbold, Bruxelles Environnement :** *Il n'existe pas de sentiers officiels reliant le sud de l'hippodrome à la forêt. Par contre, il existe plusieurs sentiers " pirates " empruntés par les promeneurs. Si DROH ! ME souhaite les officialiser, cela devra passer obligatoirement par une demande de modification de l'arrêté " Circulation dans les bois et forêt ". La Commission Royale des Monuments et Sites est attentive à la réhabilitation des chemins historiques.*

**Intervention d'un participant du public :** *Quid des chemins cavaliers et de l'usage du cheval sur le site ?*  
**Réponse de DROH ! ME :** *Il ne sera pas interdit de circuler à cheval sur le site et l'objectif est de faire cohabiter tous les usagers, en privilégiant les promeneurs.*  
**Réplique :** *Mais le cheval n'est-il pas un moyen de locomotion pour promeneurs, au même titre que le vélo, par exemple ?*

## C.5 La promotion immobilière

Question :

*« Interdiction de toute promotion immobilière sur le site (construction d'immeubles résidentiels, hôteliers, ou bureaux) et interdiction de toute nuitée sur le site (pas d'activités de type hôtelier et / ou assimilées, comme la location de cabanes ou d'emplacements de camping). »*

**Donatienne Wahl** confirme qu'il n'y a aucune activité de promotion immobilière dans le projet : ni immeubles résidentiels, ni hôtels, ni bureaux excepté les bureaux inhérents aux activités (comme les bureaux de DROH ! ME ou ceux du Golf).

Le projet ne prévoit ni cabanes, ni emplacements de camping. Le projet de « logements insolites » tel qu'envisagé au départ, n'a pas été retenu.

**Un seul logement** sur le site est prévu : **celui du concierge**, à l'étage du restaurant bio-locavore.

## Conclusion de Roland Vaxelaire et quelques activités à venir

**Roland Vaxelaire** : *Le DROH ! ME Melting Park est un projet tout à fait unique auquel ses investisseurs, dont je fais partie et tous autant qu'ils sont, n'attachent pas en priorité un intérêt économique mais avant tout, un intérêt philosophique au projet.*

*Nous avons tous l'espoir et la vision d'un site magnifique, niché entre ville et forêt, où l'on pourra venir librement se ressourcer dans la nature et profiter d'une alléchante offre éducative, culturelle, sportive et Horeca.*

*Nous vous invitons chaleureusement à participer aux prochains groupes de travail « Programmation & Public cible » et « Mobilité & Accessibilité » et à les faire connaître autour de vous. Merci d'avance !*

Pour terminer, **Donatienne Wahl** annonce la programmation de DROH ! ME pour les prochains mois :

- « **Lazy Sundays** » : Brunch + activités familiales durant 5 dimanches d'affilée, dès fin août et durant le mois de septembre
- « **Les Journées du Patrimoine** » : visite de la Grande Tribune et du Bâtiment du Pesage (dimanche 18/09)
- « **Immo-Run** », course à pied organisée par le secteur immobilier (22/09)
- « **La fête de la pomme** » deuxième édition, en octobre.

**Intervention d'une participante du public** : Le DROH!ME est un SUPER PROJET... pour autant qu'il évite les débordements et soit bien cadré !!!

MERCI à TOUS pour VOTRE PARTICIPATION !

L'équipe du DROH ! ME Meting Park